

Montréal favorable à l'adoption d'une Politique québécoise de l'architecture

Montréal le 25 septembre, 2017 - Le Conseil de ville de Montréal a adopté aujourd'hui une déclaration d'appui à la démarche de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) pour l'adoption par le Gouvernement du Québec d'une Politique québécoise de l'architecture. C'est dans le cadre des consultations publiques menés par le ministère de la Culture sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec, dans un mémoire intitulé « La qualité architecturale, un chantier à poursuivre », que l'OAQ a plaidé pour que cette Politique contribue à une plus grande qualité architecturale.

« La Ville de Montréal souhaite être un maître d'ouvrage exemplaire. En appuyant cette démarche de l'Ordre des architectes, on indique au Gouvernement qu'il est temps de réfléchir à ce qu'il peut faire pour améliorer la qualité architecturale des projets municipaux. Nous voulons qu'il se penche notamment sur la pertinence de maintenir dans la *Loi sur les Cités et villes* ce système qui oblige les municipalités à se tourner vers le plus bas soumissionnaire quand vient le temps de retenir les services de professionnels », a indiqué le maire Denis Coderre.

« Les concours d'architecture permettent de stimuler le milieu du design et d'en tirer le meilleur talent. Les concours sont plus souvent qu'autrement l'occasion d'élargir l'accès à notre marché et de découvrir les architectes de la relève. En appuyant l'Ordre dans sa démarche, nous voulons témoigner de notre intérêt à ce que les Villes puissent davantage retenir les services de jeunes talents dans les processus d'octroi de contrat », a ajouté Manon Gauthier, responsable de la culture, du patrimoine, du design, d'Espace pour la vie et du statut de la femme au comité exécutif.

Pour Russell Copeman, responsable de l'habitation, de l'urbanisme, de la gestion et de la planification immobilière et de l'OCPM « il est important que cette démarche se fasse dans le respect de la spécificité de Montréal. En cohérence avec le statut de métropole et le « réflexe Montréal », Le Bureau du design de la Ville de Montréal lancera prochainement un exercice de concertation avec les partenaires montréalais du milieu du design et de l'architecture, les arrondissements et les services centraux, pour élaborer les conditions de notre propre effort municipal, ce qui deviendra le chapitre Montréal de cette Politique ».

Rappelons qu'en 2016, emboîtant le pas à l'arrondissement Saint-Laurent, des résolutions d'appui à cette démarche ont été adoptées par Anjou, Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, Rosemont—La Petite-Patrie, Outremont, Le Plateau Mont-Royal et Le Sud-Ouest. « C'est bien la preuve du dévouement des élus montréalais envers une plus grande qualité architecturale », s'est félicité Alan DeSousa, maire de l'arrondissement Saint-Laurent.

Source :

Catherine Maurice
Directrice des communications
Cabinet du maire et du comité exécutif
514 346-7598